

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Convention de partenariat pour  
l'extension de la crèche de  
Flixecourt

Date de convocation :  
30 janvier 2025

Date de séance :  
06 février 2025

Date d'affichage :  
13 Février 2025

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 38

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N°4/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes communale de BETTENCOURT SAINT OUEN, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNET, ALEXANDRE,

Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TRIMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON,

Mrs PINCHON, LEITAO, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MARECHAL, MADANI BUTIN, BLAIZEL, HENRY, CARLE, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mr GAILLARD

Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : Mme LICOUR

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu le projet d'extension de la crèche de Flixecourt réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Flixecourt ;

Vu la compétence exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme sur l'exploitation des équipements d'accueil de la petite enfance sur le territoire intercommunal ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°73/2022 en date du 9 Juin 2022 relative à la mise à disposition de la crèche de Flixecourt.

Monsieur le Président présente le projet d'extension de la crèche de Flixecourt.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 600 000 € HT.

La Communauté de Communes s'acquittera auprès de la commune de Flixecourt du solde résiduel correspondant au coût total de cette opération déduction faite des subventions publiques obtenues par le maître d'ouvrage, sur la base de l'état récapitulatif des dépenses et des recettes de l'opération visé à l'article 1 de la présente convention.

Ce solde pourra être réglé en plusieurs échéances, après accord des parties cocontractante.

Dans l'hypothèse où la commune décide de réaliser un emprunt, elle devra transmettre à la CCNS le tableau d'amortissement correspondant.

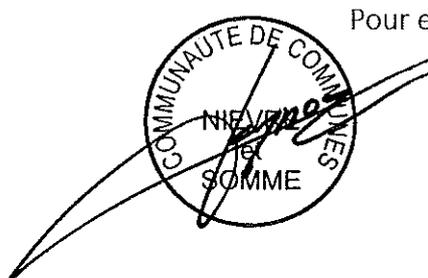
Les charges et intérêts du montant emprunté (correspondant au solde de l'opération) seront alors remboursés par la CCNS, à la commune de Flixecourt sur la base du tableau d'amortissement transmis et accepté par les parties cocontractantes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de Flixecourt pour l'extension de la crèche.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 12 février 2025 et de sa publication le 13 février 2025.

